

LES ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE SOUS- TRAITANT

CERTIFICATION QUALIOPI



En adéquation avec la certification Qualiopi, le formateur/prestataire s'engage à :

Maintien des compétences

- Veiller au développement de ses compétences et de celles de ses intervenants éventuels, et à en attester, sur demande de l'IFCAM et a minima tous les trois ans, par l'envoi de CV détaillant les expériences professionnelles, les formations suivies ou toutes autres informations relatives au développement de ses compétences ou de celles des intervenants qu'il affecte aux prestations commandées par l'IFCAM.
- Sur demande de l'IFCAM et a minima tous les deux ans, à en justifier par l'envoi de CV détaillant les expériences professionnelles, les formations suivies ou toutes autres informations concernant le développement de ses compétences ou de celles des intervenants qu'il affecte aux prestations commandées par l'IFCAM, ainsi que les diplômes, titres et certificats indiqués sur les CV ;
- Avoir une démarche d'amélioration continue, notamment en prenant en compte les retours des prestations

Conception

- Elaborer le scénario pédagogique de la formation et le soumettre à l'IFCAM pour validation
- Elaborer les ressources pédagogiques de la formation et les adresser à l'IFCAM avant la formation

Animation

- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'IFCAM et à le respecter. Lorsque la formation a lieu en dehors des locaux de l'IFCAM, à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement dans lequel a lieu la formation et à en respecter toutes les consignes ;
- Accueillir toute personne en situation de handicap, en adaptant au mieux les modalités pédagogiques, en lien avec le référent handicap de l'IFCAM ;
- Communiquer à l'IFCAM ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) au moins 15 jours avant le début de la formation ;
- Affecter à l'animation de la formation celui de ses intervenants choisis par l'IFCAM, sauf en cas de situation exceptionnelle, à condition que le nouvel intervenant ait un niveau équivalent et après avoir obtenu l'accord de l'IFCAM ;
- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par l'IFCAM ;
- Prendre en compte les réponses des apprenants aux questionnaires préalables à la formation et proposer en conséquence à l'IFCAM les ajustements nécessaires au déroulé de la formation ;
- Présenter succinctement l'IFCAM aux apprenants en début de session en utilisant les moyens mis à sa disposition par l'IFCAM ;
- Présenter les différentes ressources pédagogiques pendant la formation afin de favoriser leur appropriation ;
- Participer en tant que de besoin aux processus d'accueil et d'intégration mis en place par l'IFCAM, aux réunions de préparation des prestations, aux jurys d'examen et aux remises de diplômes ;
- Prendre connaissance du recueil des attentes avant le démarrage de la session ;
- Faire compléter le questionnaire de mesure des connaissances (auto-positionnement) par les apprenants au début de la session ;
- Faire un tour de table et un recueil des attentes en animation ;
- Présenter en animation les règles de vie, le correspondant handicap de l'IFCAM, et faire preuve d'adaptation si besoin ;
- Compléter et faire compléter par les apprenants l'émargement digitalisé chaque demi-journée ;
- Avant la fin de la session, faire compléter l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la formation par les apprenants ;
- Faire compléter par les apprenants le questionnaire dématérialisé d'évaluation de la qualité de la formation via la solution qui lui est fournie par l'IFCAM.